



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-20

## Espace Multimodal Augmenté (EMA)

### 1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie

### 2. Dénomination

Programme porté par SNCF Mobilités, qui vise à réduire l'autosolisme dans l'accès en gare en rééquilibrant le partage modal au profit des modes actifs, des mobilités électriques individuelles et des usages partagés de la voiture.

La démarche mise en place par le programme se fera en trois volets :

- méthode de diagnostic du bassin de gare et des comportements voyageurs ;
- Proposition de scénarisation de l'espace et des parcours intermodaux ;
- Evaluer et adapter le dispositif pour une amélioration continue du concept.

Le programme a pour objectif le déploiement sur 224 gares sur tout le territoire de France métropolitaine d'une nouvelle approche de l'espace multimodal.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,39 TWh cumac sur la période 2019-2021.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, SNCF Mobilités et les autres parties concernées.

### 4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005